



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 16 NOVEMBRE 1847.

MORT ET FUNÉRAILLES DU MAIRE DE MONTREAL.

Vendredi matin, vers onze heures, S. H. le Maire de Montréal, John E. Mills, Ecr., est décédé à sa demeure (Belair Cottage), après avoir souffert pendant près d'un mois les douleurs les plus insupportables. M. Mills était né sujet Américain, mais il vint de bonne heure au Canada où par sa conduite régulière et sa capacité il s'assura un avenir indépendant. C'est grâce à ses talents, mais surtout à ses hautes qualités de citoyen qu'il dut être appelé à la place de premier magistrat de la Capitale. Il ne trompa pas les espérances que l'on avait conçues en l'élevant au poste honorable qu'il sut si bien occuper durant des temps d'agitation et de troubles. Par son énergie, son activité, son zèle infatigable et ses manières affables il désarma ses ennemis qui tous devinrent ses amis. Nous ne parlerons point de la libéralité de M. Mills; tout le monde sait qu'il remplissait sa charge de Maire sans toucher au salaire qui lui était accordé; il le partageait entre différents établissements publics. C'était là de la charité, mais il la poussa encore plus loin; il ne passa pas de jours depuis le printemps sans voir de lui-même si l'on exécutait les ordres qu'il donnait pour améliorer le sort des malheureux émigrés. Il est bien vrai que sa position exigeait qu'il y veillât d'une manière particulière; mais il allait beaucoup plus loin, il faisait infiniment plus qu'il n'était obligé. M. Mills fut toujours un homme des plus libéraux; il se montra constamment le ferme soutien des champions de la réforme. En descendant au tombeau, il a nos regrets les plus amers; il a les regrets de toute sa famille, il a les regrets de tous ses amis, il a les regrets de tous ses concitoyens. La ville de Montréal vient de perdre un de ses citoyens les plus intelligents, les plus désintéressés et les plus propres à procurer son avancement. M. Mills avait 51 ans.

Les funérailles ont eu lieu hier dans l'après midi. A deux heures, le convoi a quitté la demeure du défunt situé dans le faubourg St. Antoine, et s'est rendu jusqu'à l'American Presbyterian Church, située dans la grande rue St. Jacques, d'où il s'est remis en marche vers 2 1/2 heures, et parcourant toute la grande rue St. Jacques a débouché sur la Place d'Armes qu'il a traversée en passant devant les banques de Montréal et de la cité. Le convoi s'est alors dirigé par la rue Notre Dame, puis par la petite rue St. Lambert et la grande rue St. Laurent, et enfin par la rue Dorchester jusqu'au vieux cimetière. L'ordre de la procession était à peu près comme suit :

L'Institut Canadien. Les Old-Fellows. La Corporation.

Porteurs du Poêle. Corps du Poêle. Police.

La Famille. Pieux. S. E. le Gouverneur-Général. Etat-Major. Commandant des Forces. Etat-Major. Chefs de Départements. Officiers de la Garnison. Les Citoyens.

Les différentes compagnies de pompiers de la ville formaient une haie jusqu'à la chapelle presbytérienne. Tous les marchands de Montréal avaient fermé leurs magasins pour le temps des funérailles, et tous les citoyens étaient venus témoigner hier par leur présence combien ils respectaient ce précieux citoyen, et reconnaissaient la perte qu'ils faisaient par sa mort.

LE MANIFESTE.

Nous avons promis de faire quelques remarques sur le Manifeste du Comité Constitutionnel de la Réforme et du Progrès; nous venons les faire aujourd'hui.

Ce Document est à lui seul l'histoire des malheurs du Peuple Canadien depuis vingt ans; c'est l'histoire abrégée des administrations qui ont eu à gouverner le Canada; c'est l'histoire des gouvernements qui tantôt (bien rarement) ont agi en pères à l'égard du Pays, et tantôt (hélas! presque toujours) se sont faits chefs de parti, et ont fait peser sur les masses un joug odieux et insupportable. Ce Document, contient le récit des manœuvres, des intrigues, etc. etc. qui ont fini par enfanter l'Acte d'Union que l'Angleterre a imposé au Bas-Canada dans un moment de crainte, nous dirions de vengeance, si la vengeance était permise même à un gouvernement. Ce document encore montre au peuple Canadien tout ce que pouvait promettre un gouvernement selon le vœu du peuple comme l'était celui de Sir Charles Bagot; puis il raconte les hauts faits de l'administration de Lord Sydenham, et enfin en vient à celle qui régit aujourd'hui les deux provinces unies. J

nous fait voir l'administration du jour ayant recours à tous les moyens possibles pour se créer dans les Chambres une majorité et régir le pays à son gré. Mais quelle majorité est celle-là? C'est, nous dit le manifeste, une majorité d'un seul vote; par ce vote, elle a prolongé son existence; elle vit encore, mais seulement et uniquement pour son intérêt. Elle a fait pour les Canadiens, durant trois ans, deux lois différentes de municipalités et deux lois différentes d'éducation; elle a approprié les revenus des biens des Jésuites d'une manière odieuse aux Canadiens catholiques; elle a donné à la province supérieure une partie beaucoup plus grande des revenus qu'elle n'avait droit d'avoir; elle a fait à propos des emplois publics un tripotage qui a été désavoué même par ses propres amis; en un mot, rien n'a été sacré pour elle; elle a tout violé, elle a tout fait, et elle n'a plus la confiance même de ses partisans. Tel est le tableau que nous trace en traits des plus remarquables le Manifeste adressé au peuple du Canada. Il conclut que nécessairement il faut remédier à un pareil état de choses et cela immédiatement et sans plus tarder. Il propose le système d'association qu'il développe si bien, et qui est modelé sur celui que le Libérateur de l'Irlande avait si heureusement inventé. Cela fait, ces associations particulières avec leur grand centre ou association Mère à Québec, devront employer toute leur énergie et toute leur puissance à obtenir :

- 1° La Réforme Electorale; 2° La Mise en Pratique des Principes Constitutionnels reconnus par les Résolutions de 1841 passées par la chambre législative; 3° Le Libre Echange avec les Etrangers, et la Libre Navigation du St. Laurent. 4° L'amortissement progressif de la dette publique; 5° La Concession des Terres de la Couronne à des taux moins élevés et à des conditions de paiement plus faciles; 6° La Réforme du Dépôtement des Postes.

Tels sont les six points principaux qui doivent attirer l'attention de la grande Association de la Réforme et du Progrès. Pour notre part, nous ne trouvons dans tout ce Manifeste que l'expression de la pensée de tout vrai Canadien, de tout Canadien qui entend agir dans les bornes constitutionnelles. Nous ne voyons là que l'œuvre d'hommes zélés pour les libertés du pays, zélés à lui obtenir toutes les réformes utiles, et à lui conserver son Indépendance et sa liberté d'action. D'ailleurs la Réforme est à l'ordre du jour par tout le monde; le Canada voudrait-il s'en isoler? Non; le Canada ne voudra pas être rétrograde; bien plus, il ne voudra pas être stationnaire; il veut avancer et avancer à grands pas. Mais pour cela, il faut parmi nous union d'actions, union de volontés, union de capacités. "Le jour est venu où chaque homme se doit tout entier à son pays; les destinées, de plus en plus brillantes de ce continent, appellent à elles tous les talents, toutes les volontés, tous les courages, et nul ne saurait refuser sa part d'efforts et de sacrifices, sans se rendre grandement coupable!" C'est la Patrie qui le demande, c'est la Patrie qui l'exige; nul Canadien ne doit fermer l'oreille à une prière venue de si haut, à une exigence qui lui vient d'une autorité sacrée pour lui. Nous pouvons donc être certains que c'en est fait; les Canadiens vont comprendre enfin qu'il leur faut plus que jamais redoubler d'énergie et de courage pour sortir de la situation actuelle. Au dire de toute la Presse du Pays, l'administration du jour a terminé depuis longtemps sa carrière de bienfaisance, elle est impuissante à faire le bien, elle n'existe plus en réalité, elle est morte! Il faut donc songer à l'avenir, songer à faire remplacer cette administration par une autre tout populaire, tout en faveur du pays. Ce sont tous nos concitoyens les plus capables et les plus amis de la chose publique, c'est toute la Presse d'un bout à l'autre du Pays, c'est tout le monde enfin, qui répètent les uns après les autres qu'il nous faut nous former en Associations Constitutionnelles, et acquérir par là ce que nous demandons en vain depuis si longtemps. Rappelons-nous que la force brute, et que tôt ou tard il nous faut arracher par elle ce que la justice et le bon sens nous accordent, obtenir toutes et chacune des réformes que nous souhitions si ardemment; qu'en un mot cette force morale si puissante dans les Associations de vra faire remporter au Canada cette belle victoire de l'Intelligence et des Lumières sur l'Ignorance et le Favoritisme!

ENCORE, TOUJOURS ET A JAMAIS. L'AUREOLE DES CANADAIS.

Comme nous n'avions donné aucun sujet au Rédacteur de l'Aurore des Canadas de venir de nouveau nous attaquer, nous n'avons fait que jeter un coup d'œil sur sa feuille de vendredi, et croyant que son article éditorial ne regardait que la Minerve, nous nous sommes contentés d'en parcourir les deux premiers paragraphes; mais il n'en était pas ainsi. M. le Rédacteur, qui ne savait sans doute comment faire pour composer une colonne à l'adresse de notre confrère de la Minerve, s'est souvenu qu'il a eu, il y a deux mois, une discussion avec l'Éditeur des Mélanges. Car, comme nous l'a fait remarquer un ami, l'article éditorial en question, qui traite de mille et un sujet, contient entre autres le paragraphe suivant : "Nous sommes persuadé de la sincérité d'un Jeune rédacteur lorsque magnérisé à son début, dans la carrière de la politique, il s'est fait son destructeur (de M. Viger). Nous serions demeuré convaincu qu'il n'était digne que d'indulgence, si par une mauvaise honte, il n'avait pas manqué de courage moral, rare, il est vrai parmi nous, nécessaire pour reconnaître qu'il était tombé dans l'erreur, lorsqu'il ne pouvait plus l'admettre, et s'il n'avait pas mis de la persistance à s'y cramponner." L'Éditeur de l'Aurore veut à tout prix qu'on parle de lui et pour cela il parle le plus possible des autres. Nous avons pris la détermination de ne plus revenir sur la discussion récente, mais l'Éditeur de l'Aurore veut quand même nous faire rompre le silence. Eh bien! puisqu'il le veut, nous allons lui répondre franchement. Il nous est impossible de ne pas prendre pour nous un passage qui n'est que l'écho de ce que l'Éditeur de l'Aurore nous disait, il n'y a que quelques semaines. Ainsi qu'il écoute ce qu'à notre tour nous avons à lui dire. Nous nous sommes cramponné à notre prétendue erreur et cela avec persistance, parce

que nous étions persuadé, nous étions convaincu que nous ne rapportions que la vérité, et que nous ne soutenions que la vérité; voilà pour le passé. Pour le présent, nous informons M. le Rédacteur de l'Aurore que nous sommes dans les mêmes dispositions que ci-devant, et que ce que nous avons soutenu, nous sommes prêts à le soutenir et le soutenir encore aujourd'hui. Bien plus, aurions-nous à recommencer à parler sur ce sujet, nous dirions précisément ce que nous avons dit. Nous sommes vraiment mortifié de n'être pas du même avis que le Rédacteur de l'Aurore sur le compte de M. Viger, mais il nous est impossible de ne nous rendre pas à l'évidence; nous ne pouvons nier ce que nous voyons et entendons. Il est bien vrai que M. le Rédacteur de l'Aurore nous veut sur son Journal beaucoup de bien; il aurait consenti à regarder comme digne d'indulgence le jeune Rédacteur des Mélanges, mais nous sommes trop persévérant et trop cramponnant. Pour notre part nous reconnaissons avec beaucoup d'attachement quel bien nous veut le Rédacteur de l'Aurore. Cependant il voudra bien nous permettre de lui faire remarquer que nous le dispensons de cette protection pour le Jeune Éditeur; car le Jeune Éditeur, n'agissant que dans l'intérêt de ses compatriotes, ne désire nullement avoir pour patron le Vénérable Rédacteur d'une feuille dont toute l'énergie est employée systématiquement à condamner tout ce que ses compatriotes, de même origine que lui, proposent ou entreprennent. Nous ajouterons que le Rédacteur de l'Aurore voudra bien avoir la complaisance de considérer un peu moins si l'Éditeur des Mélanges Religieux est jeune ou vieux; car il pourrait bien prendre envie à celui-ci de faire une comparaison entre les jeunes Éditeurs et les vieux Éditeurs, et trouver pour résultat quelque chose qui ne serait peut-être pas toujours à l'avantage de tous ces derniers.

Pendant que nous en sommes à parler de l'Aurore, nous ferons à son Rédacteur quelques remarques au sujet de ses articles récents à propos de l'indemnité pour les pertes en 1837 et 38. Sans engager avec lui une discussion pour savoir si cette indemnité devrait être ou non effectivement accordée [bien que nous soutenions l'affirmative], nous supposons pour un moment que les Canadiens du Bas-Canada, qui ont souffert à l'occasion des troubles en 37 et 38 et qui étaient pour le plus grand nombre, Canadiens-Français, dussent ne recevoir pas d'indemnités.

Serait-ce donc à l'Éditeur de l'Aurore des Canadas à venir plaider contre eux?

Serait-ce à lui, Canadien-Français, qui prétend être l'organe de ses compatriotes de même origine, à venir leur ravir ce secours?

Serait-ce à lui qui, avant 1837 et 38, faisait cause commune avec la grande masse des Canadiens-Français, à lui qui était un des plus chauds admirateurs et propagateurs des doctrines d'alors, à venir aujourd'hui combattre dans les rangs ennemis pour arracher à ses compatriotes cette planche de salut?

Non, nous ne le croyons pas. Cependant nous n'anticipons pas sur les temps; ce sera à l'histoire à parler. Elle redira les actes de patriotisme et de désintéressement; mais elle devra aussi marquer d'un signe ineffaçable tous les transfuges auxquels ils soient!

M. GUILLET ET SON SUCCESEUR.

Samedi le Journal de Québec et le Morning Chronicle rapportaient la destitution de M. Guillet et la nomination de son successeur; voici jusqu'où va aujourd'hui la rumeur publique. Comme nous l'avions dit, le Commissaire des Terres écrivit, à ce qu'il paraît, il y a plusieurs semaines, une lettre à M. Guillet, dans laquelle il l'informait que, vu les inconvénients qui résultent de ce qu'un officier du gouvernement vote au parlement contre ce même gouvernement, M. Guillet eût à résigner son siège dans la chambre ou sa place d'agent des biens des Jésuites. M. Guillet aurait répondu en faisant mille protestations de loyauté, et en informant à son tour le gouvernement qu'il était bien fâché de ne pouvoir faire le choix qu'on demandait de lui. Là dessus, le ministère en serait venu à la conclusion "de donner à M. Guillet son congé" et d'accorder sa charge à M. Dubord qu'on représente comme un chaud réformiste. On se serait servi pour cette dernière fin de l'intermédiaire de M. Throate (solliciteur général, depuis le mois de mai, s'il parvient à se faire élire). Ce Monsieur aurait fait les ouvertures nécessaires à M. Dubord qui aurait accepté et préparé les cautions d'usages. - La raison pour laquelle la démission de M. Guillet et la nomination de M. Dubord n'ont pas paru dans la Gazette Officielle de samedi, serait probablement le temps exigé pour faire accepter les cautions par le Conseil; car telle est, à ce qu'il paraît, la coutume en ces matières.

Voilà donc un fait accompli. Voilà une place que l'on vient de faire vacante, et que l'on remplit aussitôt. Mais quels moyens emploie-t-on pour parvenir à ce résultat et quelles raisons allègue-t-on pour agir de la sorte? On se souviendra d'abord de la difficulté que l'on a suscitée durant la dernière session à M. Guillet; on se souviendra que ce Monsieur n'a pu occuper son siège que vers la fin de la session, et qu'alors il s'est rangé du côté de l'opposition et a voté avec elle contre le gouvernement. Eh bien! voilà la raison dont on se sert pour ôter la place à M. Guillet. On lui présente le fait d'un officier du gouvernement qui vote contre ce gouvernement, et là-dessus on lui dit: "Résignez votre charge ou remettez votre mandat!" Sans qualifier une semblable conduite, nous dirons avec plusieurs de nos confrères qu'il y a ici infraction aux privilèges de la Chambre; aussi, à la prochaine session, nous sommes certains que cette affaire sera amenée en Parlement. M. Guillet n'a pas cru devoir opter; on lui enlève sa charge, et le voilà sans emploi. Qu'importe; il vaut bien mieux qu'il en soit ainsi, et que son honneur soit intact. M. Guillet a agi noblement en cette occasion; aussi peut-il s'attendre à voir ses électeurs lui témoigner à la prochaine élection combien ils ont de confiance en lui; aussi mériter-t-il dès aujourd'hui les félicitations de tous ses compatriotes. Il vient de donner un grand exemple de désintéressement; espérons qu'on lui en tiendra compte. Espérons que le Comité Constitutionnel de la Réforme et du progrès veillera à ce que ce citoyen généreux, consciencieux et indépendant, ne souffre pas de cet acte arbitraire; espérons que l'association le prendra sous sa protection, et débitera ainsi dans cette belle carrière de bienfaisance qu'elle vient d'annoncer au pays!

Quant à M. Dubord qui est le successeur de M. Guillet, on le prétend un zélé réformiste, et comme le dit M. Turro à tous ceux qui veulent l'entendre, un chaud Lafontaine. On ajoute que maintenant la presse libérale n'aura rien à dire sur cette nomination; pourtant nous croyons qu'elle peut bien mettre son mot. Car on fait circuler le bruit que le Ministère actuel nomme M. Dubord à l'emploi vacant, à la condition que ce Monsieur emploiera son influence, que

d'écorce avec de la nourriture et les objets qui lui avaient servi. Quelquefois on se contentait de les suspendre au-dessus de son tombeau. Ce cercueil n'était pas confiné à la terre. On le portait dans un champ voisin du village qu'ils appelaient Oigouy, et qui était consacré à cet usage. Là, au milieu des pleurs et des lamentations de commande des femmes et des filles, on déposait le mort sur quatre pieux plantés en terre et hauts de 8 à 10 pieds. (1)

Cette sépulture n'était que temporaire et en quelque sorte un hommage de la parenté seule. Le respect de ce peuple pour les morts demandait des honneurs publics et solennels, au nom de la nation entière.

Tous les 10 ans à peu près, ils s'assemblaient pour cette fête des morts, la plus célèbre et la plus solennelle du pays. Il n'y avait d'exception, observe le P. Bressani (2) missionnaire alors chez les Hurons, que pour ceux qui mouraient à la guerre ou subitement. Leurs ossements, décharnés avec soin, étaient enfouis en terre, et on ne les exhumait jamais. Une pensée superstitieuse leur faisait croire que les âmes de ces malheureux qui avaient ainsi péri à la guerre, dans les eaux, dans les bois, etc., n'avaient pas de commerce dans l'autre vie avec leurs compatriotes morts de mort naturelle.

Une assemblée générale du pays fixait l'époque et le lieu de cette solennité, à laquelle les nations voisines et même toutes les nations alliées (3) étaient invitées.

Les détails de cette fête curieuse ont été décrits par le P. Sagard et par le P. de Brébeuf qui en fut le témoin oculaire en 1636. Ils méritent d'être connus, et ils justifient nos conjectures.

A l'approche du jour indiqué, tous les villages se mettent en mouvement et font leurs préparatifs. Les femmes vont prendre dans le cimetière les ossements de leurs parents, et s'il y a encore des cadavres qui ne soient pas entièrement desséchés ou dépouillés de leur chair, elles les décharnent avec soin. Le P. de Brébeuf vit voyager ainsi les ossements d'un vieillard qui n'avait commencé à se gâter que depuis un mois. Ses parents ne se rebuteaient pas, malgré la plus horrible puanteur et le spectacle le plus dégoûtant. Chaque cadavre est alors enseveli dans une robe neuve de castor, et à dater de ce moment, les festins et les fêtes publiques commencent dans chaque village.

Le village d'Ossosané, sur le lac de la Rochelle par les Français à cause de sa position, était le lieu du rendez-vous général en 1636. Au centre du pays, et sur les bords du lac, il était plus facile de s'y rendre. Cinq villages seulement des environs concouraient à cette fête. Une contestation survenait dans l'assemblée préparatoire en avant éloigné les autres.

Ils s'organisaient alors en procession funèbre pour se rendre au lieu désigné. La marche est lente et silencieuse. Le village d'Ithonatriia ou de S. Joseph, résidence du P. de Brébeuf fut trois jours à faire 4 lieues de chemin pour se rendre à Ossosané. On avait préparé une vaste fosse circulaire de 10 pieds environ de profondeur sur 30 à peu près de diamètre. Un espace de théâtre de 9 à 10 pieds de haut, était dressé tout autour. On y plaça des perches les unes debout, les autres entravées pour recevoir les paquets qui renfermaient les dépouilles des morts. Les corps entiers furent déposés sous le théâtre, sur des écorces ou des nattes. Chaque famille apportait ses présents et les étalait devant toute l'assemblée. Pendant deux heures, on lâcha à chacun le loisir d'admirer la richesse. Ils étaient au nombre de 1200, et il fallut quatre heures pour en faire le tour de l'énumération détaillée devant les 2000 spectateurs accourus à cette fête. Après ce tribut payé à la vanité des donateurs plus qu'à la mémoire des morts, on prépara la sépulture. Quarante-huit robes formées chacune de dix peaux de castors, devaient servir de linceul commun. Chaque village vint au signal donné déposer sur le lit somptueux la dépouille de ses morts, avec des haches, des chaudières, des colliers, des armes etc. Il y en eut assez pour remplir cette fosse à 8 pieds de haut. On recouvrit ce dépôt précieusement avec des peaux de castor, des nattes et des écorces, et on jeta la terre par dessus. Une barrière de pieux dressée autour de ce lieu sacré, le protégea contre les profanateurs. Quelques femmes vinrent jeter sur cette fosse un peu de blé d'Inde. Dans leur idée superstitieuse les âmes retenues auprès de leurs corps jusqu'à la fête des morts, étaient alors libres; de tout bien, et pouvaient se mettre en route pour le pays des âmes qu'ils croyaient situé à l'ouest.

La nuit entière se passa ensuite en cris, en chants, en danses et en festins. Chez les peuples sauvages, comme chez bien des peuples de l'antiquité (4), c'était la partie obligée de ces cérémonies funèbres, et leur grossière mythologie y attachait un sens mystérieux.

Nous croyons donc pouvoir conclure, et sans témérité, que ces ossements appartiennent à la nation Huronne et qu'ils ont été l'objet d'une de ces fêtes religieuses en l'honneur des morts, dont l'histoire a conservé jusqu'à nous les détails (4). Il est même permis de conjecturer avec raison, que ce tombeau est postérieur à l'arrivée des Européens dans ces contrées vers 1615, et même à l'établissement régulier des millions huronnes en 1633. Le cuivre y était connu sans doute avant les Français. Les Sauvages le trouvaient en grande abondance sur les bords du Lac Supérieur, et les haches en cuivre que les Français virent entre leurs mains, prouvent qu'ils avaient su en faire usage. Mais le fer offrait beaucoup plus de difficultés pour l'extraire du sol, ou il ne se rencontre pas à l'état natif. Il leur parut quelque chose de si nouveau et en même temps de si utile que les Français qui leur apprirent à s'en servir, reçurent d'eux le nom de Agnouha c'est-à-dire les gens de fer (5). Les chaudières bordées de fer et la hache semblaient donc avoir une origine Européenne.

On peut conclure avec plus de certitude encore que ce monument est antérieur à 1659. Les Hurons chassés alors de leur patrie, n'y rentrèrent jamais. Les uns, au nombre de, plus de 100 familles, vinrent se réfugier sous le canon des Français à Québec. (6) Les autres se retirèrent dans l'Ouest pour échapper à la fureur d'un ennemi implacable, dont les succès semblaient faire croître chaque jour, son besoin de sang et de destruction.

Ce sol resta ainsi longtemps désert, avant que les chasseurs Sautaux et Algonquins y vinssent chercher quelques fourrures, et surtout avant que la civilisation y plaçât un de ses postes avancés. Nous n'en doutons pas, il s'ouvrira encore sous la main de l'industrie et de la science, pour nous révéler son histoire passée, et appuyer nos conjectures sur de nouvelles preuves.

Montreal, 16 octobre 1847.

(1) Voyages du P. Sagard.—Relation du P. de Brébeuf. (2) La position de ce tombeau à l'ouest de Pénetunguiche ne permet pas d'y voir les restes de la destruction. (3) En 1641, des députés Sautaux vinrent du saut nommé aujourd'hui St. Marie, pour assister à cette fête. Ils n'avaient jamais vu de Robes noires. L'accueil qu'ils reçurent de leur part et l'édifice qui les reçurent pour la prière des Français leur fit demander des Missionnaires. Les P. Quentin et Isaac Jogue, l'illustre capitif des Iroquois pendant 13 mois, allèrent en 1642 planter l'étendard de notre salut sur ces rives jusque là inconnues. (4) Lathieu, Mœurs des Sauvages. (5) Brevé relation d'Alcane missionni etc. 1653.